

## Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 14 octobre 2019

**Présents** : Hélène Leseigneur - Hubert Patrix - - Daniel Curtet - Francis Botta - Virginie Tardif-

**Absent (s) excusé (s)** : Pierre Legriffon (*donne pouvoir à Hélène Leseigneur*)

**Absent (s)** : Gilbert Luce - Piétro Lypca

**Secrétaire de séance** : Virginie Tardif

### **Approbation de la dernière réunion**

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 10 septembre 2019. Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Mme le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour

► Devis curage pluvial

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

### **Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2019**

#### **EXPOSE**

Par courrier du 13 septembre 2019, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le Président de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 12 septembre 2019.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges rétrocédées aux communes suite aux délibérations relatives aux restitutions de compétences facultatives (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisine centrale, subventions aux associations etc...) ainsi que des charges transférées à la CA du Cotentin suite à la définition de l'intérêt communautaire (Cité de la mer, golf, hippodrome, planétarium, piscine de La Hague, aire d'accueil des gens du voyages de Valognes) ou la mise en place de services. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 24 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' EPCI) adopte ce rapport.

Il confirme le principe fondateur, inscrit dans la charte, de neutralisation fiscale et budgétaire des effets de la création de la communauté d'agglomération, tant pour les communes que pour les contribuables.

### **Dératisation**

Mme le maire fait part du devis concernant la dératisation sur l'ensemble de la commune, le conseil municipal, après délibération donne son accord.

### **Nettoyage du terrain de tennis**

Dans l'attente d'un futur devis

### **Curage pluvial**

Mme le maire fait part du devis concernant le curage pluvial sur l'ensemble de la commune, le conseil municipal, après délibération donne son accord

### **Questions diverses**

Mme le maire fait part d'un courrier d'un riverain soulevant le problème du stationnement des véhicules pendant la saison estivale au camping les Vikings. Devant ce problème récurrent, Mme le maire propose de faire un courrier au propriétaire du camping.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.